



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

N°DEL 2022_10_140_11

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022

Objet : MARCHES PUBLICS

Attribution des marchés publics d'assurances de La Croix Valmer.

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE donne procuration à Linda TRIBET

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT
Marie-Françoise CASADEI
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 20/12/2022
Et publication ou notification
Du 21/12/2022
Le Maire,



Monsieur Yves NONJARRET, adjoint aux Finances, expose au Conseil Municipal qu'une convention de constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de La Croix Valmer, a été signée le 4 juillet 2022 pour la procédure d'appel d'offres inhérente aux marchés d'assurances de la Commune de La Croix Valmer et de son Centre Communal d'Action Sociale.

La Commune de La Croix Valmer a donc entrepris une consultation en vue de renouveler les contrats d'assurances suivants:

- lot 1 : responsabilité civile et risques annexes, protection juridique, protection fonctionnelles des agents et des élus ;
- lot 2 : dommages aux biens et risques annexes ;
- lot 3 : flotte automobile et risques annexes ;
- lot 4 : risques statutaires CNRACL ;

Une consultation a été passée par procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 juillet 2022 sur le site <https://www.marches-securises.fr> ainsi qu'aux journaux d'annonces légales suivants :

B.O.A.M.P : parution le 8 juillet 2022
J.O.U.E : parution le 13 juillet 2022

7 offres ont été déposées.

Au terme de la procédure, la commission d'appel d'offres, réunie en séance du mardi 25 octobre 2022, a décidé d'attribuer :

- le marché relatif au lot n° 1 – responsabilité civile et risques annexes, protection juridique, protection fonctionnelles des agents et des élus à PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (mandataire du groupement et courtier) sis 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres et ce pour un montant provisionnel de 13 620,56 € TTC pour la Commune et pour information de 1 631,01 € TTC le CCAS ;
- le marché relatif au lot n° 2 – dommages aux biens et risques annexes à SMACL ASSURANCES SA sise 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres et ce pour un montant provisionnel de 19 502,29 € TTC pour la Commune et pour information de 304,40 € TTC pour le CCAS ;
- le marché relatif au lot n°3 – flotte automobile et risques annexes au Cabinet HATREL & LETELLIER (mandataire du groupement) sis 38 boulevard Maréchal Juin 06800 CAGNES SUR MER, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres et ce pour un montant provisionnel de 26 172,05 € TTC pour la Commune et pour information de 4 232,77 € TTC pour le CCAS ;
- le marché relatif au lot n°4 – risques statutaires CNRACL à WTW GRAS SAVOYE (mandataire du groupement et gestionnaire des sinistres, des primes et prestations annexes) sis Futur Building I, 1280 avenue des platanes 34970 LATTES, dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres et ce pour un montant provisionnel de 24 447,00 € TTC pour la commune, et pour information de 12 211,00 € TTC pour la CCAS et 11 004,00 € TTC pour l'EHPAD ;

Les offres remises sont consultables au service de la Commande publique.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020_04_028_1 en date du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, alinéa 4 ;
Vu la convention de constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS pour le renouvellement de leurs marchés d'assurances en date du 4 juillet 2022 ;
Vu les offres consultables auprès du service de la Commande publique ;
Vu les projets d'acte d'engagement ci-joints ;
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 25 octobre 2022 ;

Considérant que l'ensemble des marchés d'assurances actuels prendront fin au 31 décembre 2022 ;

Considérant que la Commune de La Croix Valmer a donc entrepris une consultation en vue de renouveler les contrats d'assurances suivants:

- lot 1 : responsabilité civile et risques annexes, protection juridique, protection fonctionnelles des agents et des élus ;
- lot 2 : dommages aux biens et risques annexes ;
- lot 3 : flotte automobile et risques annexes ;
- lot 4 : risques statutaires CNRACL ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés d'assurances ;

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés d'assurances de la Commune de La Croix Valmer ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

21 DEC. 2022

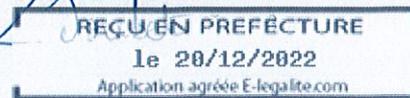
Le Maire

La Secrétaire de séance,
Linda TRIBET.

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Conseil Municipal du 15 décembre 2022
N° DEL 2022_10_140_11



99_DE-083-218300481-20221215-DEL2022_10_